

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

-----  
**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2020**  
**Séance du 09 décembre 2020**

**N° 42**

**Objet : Aménagement d'une**  
**déchetterie sur la commune de**  
**Moustiers Sainte Marie :**  
**actualisation du dossier et**  
**approbation du plan de**  
**financement prévisionnel de**  
**l'opération**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et le neuf du mois de décembre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> du mois de décembre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : VIVOS Patrick**

**Étaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 12), COCHET Brigitte (jusqu'au rapport n° 23), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n°31), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, POSTEL Chrystelle, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

**Étaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
AUZET Guy a donné pouvoir à LAURENT Patrick  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine  
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SEGOND Claude a donné pouvoir à MANENT Michel  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Leticia  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

**Étaient représentés :**

BASSET Françoise a donné pouvoir à CROZALS Florent  
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
BLANC Michel a donné pouvoir à MOULARD Damien  
CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie (jusqu'au rapport n°11)  
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (à partir du rapport n° 24)  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à POURCEL Simone  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à FIAERT Claude

**Étaient excusés :**

BARDIN Chantal, BAUDOUI Marie Anne, BOURJAC Jean Marie, FLORES Sylvain, REBOUL Childéric

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Agglomération Provence Alpes Agglomération

99\_DE-004-200667437-20201209-42\_09122020

**Monsieur René VILLARD, rapporteur, expose ce qui suit.:**

Provence Alpes agglomération est compétente en matière de « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ». À ce titre, elle gère 8 déchetteries réparties entre le nord et le centre de son territoire (Aiglun, Barras, Château-Arnoux-Saint-Auban, Digne-les-Bains la Colette, Digne-les-Bains les Isnards, La Javie, Peyruis et Seyne).

Afin de répondre à une demande croissante des usagers, Provence Alpes agglomération étend la couverture de son parc de déchetteries au sud de son territoire en aménageant une nouvelle déchetterie sur la commune de Moustiers-Sainte-Marie. Ce projet a fait l'objet de la délibération n°29 du 10 avril 2019 et a été validé à l'unanimité par le conseil communautaire à cette date.

La déchetterie aménagée sera de type modulaire dans l'optique d'une mise en place rapide et évolutive, pouvant être remaniée ou complétée dans l'avenir en fonction des besoins. La parcelle visée pour cet aménagement est mise à disposition de la communauté d'agglomération par la commune de Moustiers-Sainte-Marie. Des études de sol et d'incidence (parcelle en zone NATURA 2000) ont été réalisées, et des entreprises ont été sélectionnées au mois d'octobre dans le cadre d'un marché public pour la réalisation des travaux.

Le coût total de l'opération en maîtrise d'ouvrage de Provence Alpes Agglomération est évalué à 330 000 € H.T. Provence Alpes agglomération sollicite l'État à hauteur de 132 000 €, soit 40% du montant total de l'opération, au titre de la DSIL, et également à hauteur de 132 000 € (40%) au titre de la DETR.

Il vous est demandé :

- D'approuver ainsi qu'il suit le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses H.T.....	330 000 €
Recettes H.T.....	330 000 €
Dont :	
- Subvention État - DSIL (40%).....	132 000 €
- Subvention État - DETR (40%).....	132 000 €
- Autofinancement PAA (20%).....	66 000 €

- D'autoriser Madame la Présidente à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20201209-42\_09122020